

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 163

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTÉE
DU 26 NOVEMBRE 2024

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu l'inscription aux Articles **6135, 2128** du Budget,

Considérant les mises en concurrence effectuées,

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du **26 novembre 2024**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre à bons de commande location de chapiteaux, tentes, gradins et accessoires avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : location de tentes, chapiteaux et accessoires : **ARCHITECTURE TEXTILE FRANCAISE** pour un montant annuel maximum de **30 000,00€ HT**

Lot 2 : location de gradins et accessoires : **ARCHITECTURE TEXTILE FRANCAISE** pour un montant annuel maximum de **20 000,00€ HT**.

L'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'accord-cadre peut être reconduit 3 fois 1 an.

Article 2 : De signer le marché dépose, fourniture et pose d'une main courante, fourniture et pose d'un pare-ballons avec la société **CREAVERT PAYSAGES** pour un montant de **49 587,54€ HT**

Article 3 : Les dépenses seront imputées aux Articles **6135, 2128** du Budget,

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **29 NOV. 2024**
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **29 NOV. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le
29 NOV. 2024

